



PRÉFET DU CANTAL

Aurillac, le 12 février 2015

### Communiqué de presse

Résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » :  
3 projets retenus dans le Cantal.

Lundi 9 février 2015, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a dévoilé les lauréats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte », lancé dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

L'engagement des collectivités cantaliennes en faveur du développement durable a été récompensé, puisque parmi les 212 lauréats, 3 projets ont été retenus dans le Cantal, portés par des intercommunalités qui ont su se mobiliser rapidement pour faire émerger et finaliser leurs projets de territoire au niveau le plus approprié :

- la communauté de communes du Pays de Murat ;
- la communauté de communes du Pays de Salers ;
- la communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride et le Pays de Saint-Flour Margeride.

Ces collectivités, reconnues comme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » ou territoire de l'excellence environnementale, sont engagées dans un programme d'actions pour contribuer aux objectifs suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- une gestion plus durable des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

L'Etat va soutenir l'engagement de ces territoires, avec une aide financière à hauteur de 500 000 euros, pouvant être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction des projets.

Alors que les discussions démarrent au Sénat sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, ces territoires ont en quelque sorte pris de l'avance, signe que cette loi accompagnerait un mouvement de fond de la société.